Participation de l'Union européenne à la 4ème Conférence mondiale sur les femmes (Pékin, septembre 1995)

1994/2126(INI) - 10/02/1995 - Document annexé à la procédure

Dans la perspective de la Conférence mondiale sur les femmes (Pékin, septembre 1995), plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu visant à définir la position de l'Union dans ce domaine. L'intérêt de l'Union à participer à cette Conférence est double: d'une part, dégager les préoccupations et les mesures à prises par la Communauté dans le domaine de la promotion des femmes et d'autre part, s'intéresser aux mesures prises (ou à prendre) par les pays en développement dans ce domaine. Le présent document représente le 2e document de travail de la Commission dans le cadre de la participation de l'Union à la Conférence et fait suite à un premier document défissant la position de l'Union dans le cadre d'une première réunion préparatoire (Vienne, octobre 1994). Ce document de travail examine les résultats de 5 réunions régionales préparatoires ainsi que la réunion de Vienne et reprend un certain nombre de questions considérées comme essentielles par l'Union. Ces questions seront évoquées lors de dernière réunion préparatoire de New-York (mars 1995) avant la Conférence elle-même et pourront servir de base à la future position de l'Union pour la Conférence. Ces thèmes essentiels sont les suivants : - droit de l'homme : les femmes devraient pouvoir participer au même titre que les hommes à la vie politique, civile et économique. A cet égard, l'Union pourrait s'engager à inscrire des clauses spécifiques faisant du respect des droits de la femme un élément essentiel des accords avec les pays tiers et de leur soutien financier; - femmes en tant qu'acteurs dynamiques et non victimes : l'Union désire une participation totale et effective des femmes dans les décisions qui les touchent, que ce soit dans le domaine privé ou public; - femmes et économie : l'Union devrait soutenir toutes les initiatives visant à permettre aux femmes de concilier travail et responsabilités familiales, à éliminer leur ségrégation sur le marché du travail et reconnaître la valeur de leur contribution au plan économique; - femmes et prise de décision : l'Union devrait soutenir des actions visant à encourager la participation des femmes aux processus décisionnels dans tous les organismes publics et politiques. Une attention particulière devrait être accordée à l'image stéréotypée de la femme dans les media; - violence contre les femmes : l'Union souhaite que des mesures concrètes soient prises afin de contrecarrer la violence domestique à l'égard des femmes, le harcèlement sexuel au travail, les viols et la traite des femmes; - solidarité contre l'exclusion : l'Union insiste pour des mesures concrètes soient prises contre l'exclusion des femmes et pour que tous les programmes anti-pauvreté leur accordent la priorité; - solidarité avec les autres régions et coopération au développement : l'Union, soucieuse de l'apport de la femme dans le développement des PVD, souhaiterait qu'une future résolution du Conseil insiste sur les questions d'égalité des sexes dans le développement; - IVe programme-cadre de la Communauté pour l'égalité des chances : l'Union devrait faire en sorte que ce programme soit en parfaite cohérence avec les conclusions de la Conférence Pékin; - ONG : l'Union devrait soutenir les mesures qui renforcent la participation des ONG défendant les intérêts des femmes dans le monde. Une place spécifique devrait leur être accordée à la table de négociation de Pékin; - stratégies nationales : l'intégration des préoccupations des femmes doit être au centre de toutes les politiques et stratégies internationales et nationales; - mécanismes de surveillance et mise en oeuvre : pour que la Conférence ait un réel impact, un mécanisme de surveillance adéquat doit être mis en place comprenant une aide financière; - santé des femmes et rôle des femmes dans l'environnement : ces deux problématiques devraient être ajoutées au projet de plate-forme d'action de la Conférence. un réel impact, un mécanisme de surveillance adéquat doit être mis en place comprenant une aide financière; - santé des femmes et rôle des femmes dans l'environnement : ces deux problématiques devraient être ajoutées au projet de plate-forme d'action de la Conférence.